

Conseil des quartiers Muette Nord et Muette Sud

Séance du 29 septembre 2016

Mme Hanna SEBBAH ouvre la séance en rappelant que le Conseil de quartier est une instance démocratique locale au sein de laquelle les Conseillers de quartier et les personnes présentes sont invités à réfléchir sur les problèmes du quartier et peuvent contribuer à son rayonnement en émettant des propositions.

Deux événements récents, dans les quartiers Muette Nord et Muette Sud, ont rencontré un franc succès :

- Le cinéma en plein air, financé par le Conseil des quartiers Muette Nord et Muette Sud, qui s'est tenu dans le jardin du Ranelagh. Plus de 300 personnes étaient présentes. Un effort de communication a été fait pour promouvoir l'événement ;
- La 2^e édition du Troc-Livres. Un stock important de livres a été constitué. Les habitants semblent demandeurs d'une nouvelle édition.

Le thème du présent Conseil de quartier est le suivant : parcs et espaces verts.

Mme SEBBAH a convié :

- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée des Espaces Verts et de la Propreté ;
- Mme Mariam BAILEY, Chef adjointe de la Direction Jardins et Espaces Verts de la Mairie de Paris dans le 16^e arrondissement ;
- Mme Anne-Sophie COPPIN, Conseillère technique au Cabinet du Maire du 16^e arrondissement.

Mme SEBBAH remercie Mme Caroline MATIAS, qui participe à la préparation des Conseils de quartier, ainsi que Mme Patricia RIVAYRAND et Mme Corinne CRETTE.

Mme SEBBAH présentera, après avoir dressé l'état des lieux en matière de parcs et espaces verts, des projets qui pourraient être réalisés à l'avenir.

Mme BALDINI explique qu'elle est chargée de l'espace public et qu'elle s'occupe par conséquent également de la voirie.

Elle rappelle que le jardin du Ranelagh est le jardin phare des quartiers Muette Nord et Muette Sud. C'est pourquoi la Mairie du 16^e arrondissement a effectué de nombreux investissements visant à l'améliorer :

- Le kiosque à musique a été repeint en vert durant l'été 2016. Des manifestations et des concerts s'y sont déroulés pendant l'été ;
- Un espace canin a été créé. Mme BALDINI a beaucoup insisté sur la création de cet espace. Les habitants du 16^e arrondissement ont beaucoup de chiens et un grand nombre d'entre eux se retrouvent dans le jardin du Ranelagh sans laisse, ce qui est pourtant formellement interdit. Un espace leur est désormais dédié. Le jardin, plutôt prévu pour les enfants, sera ainsi moins occupé par les chiens. L'espace canin est grandement apprécié par les maîtres des chiens et Mme BALDINI invite tout le monde à en faire la promotion. Mme BALDINI rappelle que même dans cet espace, les déjections canines doivent être ramassées. À cette fin, des poubelles en bois en accord avec le lieu ont été ajoutées, ainsi que des bancs en rondin pour permettre aux personnes qui accompagnent leur chien de s'asseoir.

Une personne du public demande si des sachets sont également installés.

Mme BALDINI répond que les sachets ne sont pas mis à disposition, car par le passé, un test de mise à disposition de sachets avait été réalisé. Des sachets avaient alors été retrouvés dans tout le jardin du Ranelagh.

Mme BALDINI considère que les maîtres des chiens peuvent acheter les sachets, en plus des croquettes ou shampoings.

Mme BALDINI ajoute qu'un grand projet est prévu pour le jardin du Ranelagh : l'ouverture du jardin jusqu'au boulevard de Beauséjour. Un espace, qui appartient à Réseau Ferré de France (RFF), était fermé en haut. RFF a accepté de donner cet espace en gestion. Une convention est signée, ou est en voie de l'être, pour que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) du 16^e arrondissement entretienne cet espace et ait la possibilité d'en bénéficier. Le jardin du Ranelagh sera plus ouvert avec quelques mètres carrés d'espaces verts gagnés.

Concernant les autres réalisations dans le jardin du Ranelagh, il est à noter que les luminaires de tout le jardin sont désormais éclairés par des LED.

Mme BAYLET trouve ce projet très bien, car il répond aux plaintes reçues sur les luminaires. Cette opération permet d'améliorer la luminosité tout en ayant une technologie plus économique et écologique.

Le changement des luminaires dans le jardin du Ranelagh se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2016.

Mme BALDINI ajoute que les trottoirs seront également refaits.

Mme BAILEY explique que cette autre opération concerne la réfection des stabilisés les plus dégradés. Au vu du prix, seule une partie peut être rénovée, pour le moment, jusqu'à la fin de l'année 2016.

Le jardin du Ranelagh aura ainsi un nouveau visage d'ici quelques mois.

Une personne du public demande si une suite sera donnée à la proposition de Mme Anne HIDALGO interdisant la promenade des chiens dans les jardins.

Mme BALDINI rappelle qu'un règlement des parcs et jardins existe : les chiens ne peuvent pas se déplacer librement ; ils doivent être tenus en laisse et ne peuvent pas aller sur les pelouses.

La personne du public souligne que Mme HIDALGO proposait qu'il n'y ait plus de chiens dans les jardins.

Mme BALDINI répond que cette question n'est pas d'actualité et qu'il ne faut donc pas s'inquiéter. De plus, un espace canin est désormais dédié aux personnes avec des chiens.

Mme BALDINI revient sur les autres projets prévus dans les quartiers de Muette Nord et Muette Sud :

- L'aire de jeux dans le jardin du Trocadéro sera modernisée. Ce projet a été très compliqué à finaliser, car les Architectes des Bâtiments de France (ABF) étaient très présents. Cette aire de jeux se situe dans un espace spécial (boisé et classé) et toutes les propositions n'ont pas pu être retenues. Au début, les ABF ne voulaient pas donner d'autorisation pour refaire cette aire de jeux. Après plusieurs mois de négociation, toutes les autorisations ont été obtenues. Les travaux peuvent enfin démarrer.

Mme ZIVY, conseillère de quartier, veut s'assurer qu'il s'agit de l'aire de jeux située boulevard Delessert.

Mme BALDINI le lui confirme. Elle constate que cette aire de jeux, assez fréquentée, est l'une des plus grandes dans les environs. Le jardin du Trocadéro n'est pas uniquement un jardin destiné aux touristes, mais accueille également des personnes avec leurs enfants.

Dans la rue Raynouard, des jardinières étaient dans un état pitoyable. La Mairie du 16^e arrondissement a décidé d'agir avec la DEVE. Une crainte existait, car des arbres ont été enlevés. Mais aucun souci particulier n'a été rencontré avec les riverains.

Une personne du public souligne que ces actions ont été menées pendant les vacances.

Mme BALDINI note que les riverains ne seront pas déçus du résultat. Les peintures doivent être terminées et la végétation sera plantée.

Une personne du public partage son inquiétude sur l'entretien de cet espace, car les végétaux présents auparavant ont poussé de manière anarchique. Des chiens fréquentaient ces lieux. Une protection, par exemple un petit grillage, pourrait être envisagée. Hormis les saletés provoquées par les chiens, des personnes jettent également des débris. Par ailleurs, sur cet espace, des lycéens se réunissaient pour consommer de la drogue, en se cachant derrière la végétation.

Mme BALDINI explique que l'entretien de toutes ces jardinières dans les espaces publics prend beaucoup de temps aux jardiniers. La Mairie du 16^e arrondissement tente de faire de jolies choses tout en faisant attention aux coûts.

Une personne du public remarque que, en dehors des jardinières, il y a des problèmes concernant les escaliers qui mènent au parc.

Mme BALDINI indique que cette question sera traitée au cours de la séance.

Mme BAILEY reconnaît que les précédents végétaux ont poussé de manière anarchique. Les arbustes sont devenus des arbres, ce qui n'était pas prévu ; cela a provoqué la destruction des jardinières. Cette fois-ci, les plantations ont été bien pensées. Il y a des plantations de petit développement, qui ne peuvent pas servir de cachette à des activités illicites et qui vont donner envie aux riverains et aux passants de les respecter. En faisant quelque chose de beau, un cercle vertueux est créé et les personnes ont envie d'y faire attention.

Les jardinières présentes dans la rue ne sont pas pratiques à entretenir pour l'atelier de jardinage, qui se trouve à Passy. Le jardinier est obligé de monter rue Raynouard avec son matériel. Les végétaux choisis nécessitent donc peu d'entretien et peu d'eau, dont l'acheminement est le problème principal.

Des petites structures vont venir agrémenter l'espace, qui sera surveillé de près.

S'il s'avère que des chiens montent trop souvent sur des jardinières, une solution sera envisagée. Des solutions sont d'ailleurs déjà mises en place pour les lapins. Des installations similaires pour les chiens sont donc envisageables si cela se révèle nécessaire.

Mme BALDINI relève qu'à certains endroits, de petits grillages en bois ont été installés pour éviter que les chiens n'y pénètrent.

Une personne du public explique que deux attitudes existent :

- Des personnes se promènent avec leur(s) chien(s) et ne font pas attention aux endroits où les chiens vont ;
- Des personnes font délibérément monter les chiens dans ces espaces.

Mme BALDINI demande un retour de la part des riverains concernant les abus. Dans la mesure où les installations seront jolies, les personnes seront plus incitées à les respecter.

La personne du public reconnaît que, dans la mesure où l'espace était sale, les personnes n'y faisaient pas attention.

Mme BALDINI espère que la propreté sera respectée, même s'il y a toujours des attitudes irrespectueuses.

Une personne du public remarque que les chiens ne sont pas les seuls responsables de l'insalubrité des lieux.

Mme BALDINI note qu'un projet est étudié concernant l'escalier de Passy.

Une personne du public fait remarquer à Mme BALDINI que la Mairie du 16^e arrondissement étudie des projets sur cet escalier depuis très longtemps.

Mme BALDINI répond que cet espace est très compliqué à gérer, car il est classé. Plusieurs Directions de la Mairie de Paris s'en occupent également : la Direction de la Propreté et la Direction de la Voirie.

Une personne du public explique que cet espace est un lieu de passage important.

Mme BALDINI explique que le projet est prêt, mais qu'il y a un souci d'écoulement d'eau. Mme BALDINI participera à une réunion avec la Direction de la Voirie pour essayer de régler ce problème. Le projet est théoriquement prévu pour l'année 2017. Mme BALDINI sait qu'actuellement l'espace est laid et présente de nombreux problèmes de propreté.

D'autres projets, comme celui de la rue Raynouard, ne demandent pas d'autorisation des ABF.

Une personne du public se plaint de la durée nécessaire à l'établissement de ce projet et critique l'état de propreté du trottoir.

Mme BALDINI est d'accord et remarque qu'un espace sale le devient encore plus. Mme BALDINI reste toutefois confiante : elle pense qu'un projet sera accepté très prochainement. Depuis que Mme BALDINI occupe son poste, elle n'a jamais vu un projet si réaliste et proche d'être accepté.

Une personne du public constate qu'après 14 ans d'attente, l'acceptation d'un tel projet serait la bienvenue.

Une personne du public souligne que cet espace présente un danger pour les personnes qui empruntent l'escalier, car il y a des barres tordues.

Mme BAILEY abonde dans le sens de Mme BALDINI et précise qu'un projet d'aménagement très réaliste est étudié pour la première fois. La division du 16^e arrondissement a beaucoup travaillé sur un projet sur un espace qui ne lui appartient pourtant pas. Toutes les pentes avec des pavés et des arbres qui ont poussé ne relèvent pas de la DEVE, mais de la Voirie. Un travail a toutefois été réalisé, car l'esthétique de ces lieux importe beaucoup à la DEVE. Des problèmes importants de nettoyage de ces zones, qui sont dangereuses pour les agents de la DEVE, persistent. Le projet étudié doit donc être pérenne, beau et sécurisé.

Un système de terrasses a été imaginé avec des plantations de graminées, d'arbustes et de plantes vivaces. Les terrasses sont dessinées autour des arbres existants.

Le principal point de blocage sur cette zone concerne l'écoulement des eaux. Ce problème doit être réglé pour avancer sur le projet. Une solution doit être trouvée avec la Voirie pour refaire le réseau

d'assainissement à cet endroit. Toutes les eaux du trottoir et les sels utilisés l'hiver coulent sur ces pentes ainsi que dans le jardinet central, abîmant donc les végétaux.

Une personne du public rappelle que de tels projets étaient déjà étudiés 14 ans plus tôt.

Mme BALDINI explique que ces problèmes viennent du promoteur, qui a une véritable responsabilité dans ce dossier puisqu'il avait même promis un escalier roulant.

Une personne du public estime que les jardinières sont un beau projet, mais qu'un réel danger existe avec des enfants et des personnes âgées qui empruntent cet escalier quotidiennement.

Mme BALDINI a également étudié la possibilité d'installer un ascenseur, mais cette idée n'a pas abouti. Une autre possibilité envisagée était la mise en place de navettes électriques, dans certains quartiers, pour faire le tour, car certaines personnes âgées qui habitent dans ces immeubles n'arrivent pas à se rendre rue de Passy.

Une personne du public remarque que le promoteur ne pouvait rien faire, car une autorisation de la Mairie du 16^e arrondissement était nécessaire.

Mme BALDINI répond que ce n'est pas la Mairie du 16^e arrondissement qui donne ces autorisations, mais la Mairie de Paris. La Mairie du 16^e arrondissement donne des avis sur les permis de construire, mais ne les délivre pas.

Mme SEBBAH dit que des questions concernant le jardin du Ranelagh ont été posées, par les Conseillers de quartier, par courriel.

Mme BAILEY a reçu des réclamations concernant plusieurs sujets ayant trait au jardin du Ranelagh. Une personne a envoyé un courriel précisant qu'elle n'avait trouvé aucun banc public propre. Il y a toujours le problème des pigeons qui se posent dans les marronniers.

Une personne du public pense qu'il serait bien de réduire le nombre de pigeons, car ils viennent même sur les balcons. La personne se voit obligée d'installer des pics en bois dans les jardinières.

Mme BALDINI indique qu'un pigeonnier contraceptif a été créé à la porte de Saint-Cloud, mais que son fonctionnement n'est pas optimal, voire quasi nul. Les pigeons font toujours le même trajet, tout comme les personnes qui les nourrissent. Ces pigeons, suffisamment nourris, ne vont pas jusqu'au pigeonnier.

Une personne du public demande quelle est l'espérance de vie d'un pigeon, le but étant juste d'éviter l'arrivée de nouveaux pigeons.

Mme BALDINI explique qu'il y a des pigeons sur l'ensemble de Paris. Les pigeons sont attirés par la nourriture. De nouveaux comportements en ville existent : les personnes mangent dans la rue et laissent des parties de leurs repas dans les poubelles, voire dans la rue le plus souvent, ce qui fournit de la nourriture aux pigeons. De la même manière, des corneilles reviennent à Paris. Les rats aussi trouvent plus de nourriture qu'auparavant.

Une personne du public note que beaucoup de rats sont présents à Saint-Michel.

Mme BAILEY dit que dans tout Paris il y a des problèmes importants liés aux rats.

Mme BAILEY recentre les propos sur le jardin du Ranelagh, qui est un grand jardin qui nécessite un entretien régulier. Les agents s'occupent de tous les bancs (les bancs de la Chaussée de la Muette ne relèvent pas du service de la DEVE) pour qu'ils soient dans un état correct. De nouveaux agents d'entretien d'espaces ont été recrutés. Ce renforcement de l'équipe permettra de faire plus que de ramasser les papiers et de changer les poubelles. De petits travaux de peinture seront réalisés, notamment sur les bancs.

Pour lutter contre les fientes de pigeons, une solution alternative consiste à déplacer les bancs pour qu'ils ne se situent pas sous les arbres, en sachant que les usagers ont envie d'être à l'ombre. Des tests sont régulièrement effectués en bougeant certains bancs. La solution la plus adaptée est étudiée.

Mme BALDINI remarque que tous les bancs du jardin du Ranelagh ne dépendent pas de la DEVE. Mme BALDINI va demander à M. Reynald GILLERON, de la Division de la Propreté, de ne pas oublier les bancs qui se situent plus haut, en remontant la Muette.

Une personne du public intervient au sujet de la place de Passy et demande si les camions de réfrigération présents les jours de marché vont partir. Il y a beaucoup de personnes les samedis et dimanches, mais la présence de ces véhicules rend l'espace désagréable.

Mme BALDINI répond qu'une réflexion est menée sur la rue de Passy.

Une personne du public, qui est commerçante, se plaint du nombre de motos.

Mme BALDINI indique que des parkings à motos sont créés.

La personne du public dit que trop de motos sont présentes sur la place Chopin. Il y a même des vélos et des trottinettes, en partie à cause de l'établissement scolaire avoisinant.

Mme BALDINI répond que des parkings à motos sont créés dans la mesure du possible. Actuellement, elles ne sont pas stationnées sur les trottoirs.

La personne du public assure que ces motos polluent les commerçants.

Mme BALDINI explique que les personnes ne peuvent plus prendre leur voiture et utilisent donc des motos, quand elles n'empruntent pas les transports en commun.

La personne du public affirme que le soir, au moment de promener son chien, le jardin du Ranelagh est très dangereux, car de nombreux drogués sont présents. Des chiens ont été enlevés par des Roms. Beaucoup de Roms insultent aussi les personnes. Des migrants s'ajoutent actuellement à ces problèmes.

Mme SEBBAH remarque que cette situation a déjà été évoquée lors d'un Conseil de quartier et que le Maire est au courant.

La personne du public dit que ces personnes passent leurs journées face aux commerçants et dorment dans la rue de l'Annonciation. Elles interpellent les passants pour recevoir de l'argent et dorment en installant des matelas dans la rue.

Mme SEBBAH dit que M. Claude GOASGUEN travaille sur ces questions.

La personne du public indique qu'elle a connaissance de ces faits, car les commerçants lui en ont fait part.

Mme BAILEY reprend les questions posées, par courriel, sur le jardin du Ranelagh.

La question du fitness est évoquée. 13 éléments de fitness ont été installés depuis 2013. Ils ont un franc succès. Ils sont construits dans un métal solide. Au vu de leur sollicitation, certains éléments qui subissent le plus d'appuis cassent. Ils nécessitent des réparations. La personne qui a écrit la question estime que ces fitness sont rarement en bon état. 7 réparations ont déjà été menées sur les 13 éléments de fitness installés. Les réparations à faire sont très longues (2 mois). Le fabricant n'a pas de stock de pièces détachées, car les coûts sont très élevés. À chaque fois qu'une pièce est cassée, elle est fabriquée à nouveau, voire réadaptée pour ne plus se casser. Les délais sont trop longs, mais aucune solution ne peut être trouvée.

Une personne du public considère que ces éléments de fitness sont très bien. Elle les utilise quotidiennement.

Mme BALDINI précise que d'autres seront installés au square Alexandre Parodi et au square Anna-de Noailles.

Mme COPPIN interrompt cette discussion pour saluer la présence de M. Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse.

M. HERVOUET DES FORGES prend la parole pour dire que sur les matériels qui ont été mis en place en 2013 et qui ont été financés par les Conseils de quartier, 12 fonctionnent actuellement. Le 13^e doit être réparé. Cet espace rencontre un très grand succès.

L'emplacement est très bien, mais les éléments de fitness sont parfois utilisés en dépit du bon sens. Comme pour les sujets précédemment évoqués, un peu de discipline serait la bienvenue. L'âge d'utilisation minimal n'est bien souvent pas respecté. Les parents devraient faire attention, car une mauvaise utilisation détériore le matériel.

Des tags ont également été faits sur les panneaux de la Ville de Paris.

M. HERVOUET DES FORGES pense que cet espace rend véritablement service dans le quartier, mais il y a des dégradations. C'est pourquoi il invite tous ceux qui voient des personnes mal utiliser le matériel à parler avec elles et à leur expliquer comment bien l'utiliser.

Mme BALDINI annonce que la Mairie de Paris est en train de revoir le règlement des parcs et jardins ainsi que des bois. Certaines questions sont compliquées et engendrent de nombreuses interrogations. Par exemple, les pique-niques sont interdits dans les parcs et jardins, mais ils ont lieu tous les jours. L'alcool est également interdit.

Mme BALDINI incite donc les personnes présentes à mener une réflexion sur ces questions et sur les modifications à apporter aux règlements existants, consultables sur le site Internet www.paris.fr. Les idées peuvent être communiquées aux élus à travers le Conseil de quartier. Le débat pourra ainsi en être enrichi.

Une autre interrogation consiste à savoir si les bois et les jardins doivent être régis par le même règlement. À l'heure actuelle, les règlements sont différents (ex.: la pratique du vélo est possible dans les bois, contrairement aux jardins).

Mme COPPIN rejoint Mme BALDINI en incitant les Conseillers de quartier et toutes les personnes présentes à soumettre leurs idées dans le cadre du budget participatif, qui est un nouvel outil démocratique qui se décline en deux formules :

- La formule tout Paris ;
- La formule arrondissement.

Il y a deux bulletins de vote à l'entrée de la Mairie du 16^e arrondissement. Certains projets concernent les espaces verts. Ils sont parfois couplés à des projets sur d'autres thèmes, comme le cadre de vie, le sport ou la culture. Les projets inscrits sur les bulletins de vote sont proposés par les habitants. Une communication active est faite sur le 16^e arrondissement, mais Mme COPPIN sollicite la participation des personnes présentes pour mettre en avant des projets dans les quartiers qui les concernent.

Le thème des espaces verts est abordé lors de cette séance de Conseil de quartier, mais aucune proposition sur ce sujet n'a été formulée pour les quartiers Muette Nord et Muette Sud. Or des rénovations du jardin du Ranelagh, des aires de jeux ou des parcs peuvent être effectuées si la demande en a été faite dans le budget participatif.

Mme COPPIN rappelle qu'un projet très précis peut être déposé tout comme un projet portant sur un thème pour l'ensemble de Paris.

Les votes pour le budget participatif peuvent être faits jusqu'au 2 octobre 2016.

Des projets pourront ensuite à nouveau être proposés sur la plateforme parisienne du budget participatif. Un nouveau projet pourra être déposé à partir de février 2017.

Pour trouver le site Internet, il suffit de taper « budget participatif arrondissement » ou « budget participatif tout Paris » sur Internet.

Les projets déposés sont étudiés en commission technique. Ils sont retenus s'ils sont réalisables et inscrits sur les bulletins de vote.

Ces projets sont très importants pour l'arrondissement, car pour 1 euro engagé par la Mairie d'arrondissement pour un projet, la Ville de Paris en engage 2.

Ce budget participatif est une bonne manière d'avoir une politique démocratique de terrain très localisée et qui répond au mieux aux besoins des riverains.

Mme SEBBAH rappelle que les élus sont à la disposition des personnes qui auraient une question concernant le budget participatif.

Mme SEBBAH aborde ensuite la question des budgets des Conseils de quartier.

Elle énonce que le budget de fonctionnement est à hauteur de 6.081 euros pour Muette Nord et de 6.081 euros pour Muette Sud.

Le budget d'investissement est à hauteur de 12.857 euros pour Muette Nord et de 23.885 euros pour Muette Sud.

Des jeux ainsi que des équipements divers (fauteuils, armoires, etc.) avaient été financés pour la crèche du Trocadéro par le Conseil de quartier Muette Nord, ce qui explique la différence de montant.

Mme Sandra BOËLLE était venue présenter le projet.

Mme SEBBAH propose de développer un projet avec les Conseils de quartier. L'association du 16^e arrondissement « La Compagnie des Insoumises » a contacté la Mairie d'arrondissement. Elle a été créée 9 ans auparavant par deux jeunes femmes qui proposent des lectures-spectacles dans des lieux atypiques (musées, ateliers d'artiste, bibliothèques, etc.). Elles proposent deux lectures :

- Une pour les enfants ;
- Une pour les adultes, qui pourrait s'articuler autour du thème des femmes.

Des propositions ont été soumises et seront transmises aux Conseillers de quartier. Mme SEBBAH souhaite tout d'abord discuter de la somme qui pourrait être investie sur ce projet.

Mme SEBBAH suggère d'accorder 2.000 euros pour deux lectures, car cette animation contribue au rayonnement du quartier tout en étant innovante.

Mme SEBBAH précise que le spectacle est assuré par des professionnels avec une troupe d'artistes.

Une personne du public rappelle que de telles lectures sont proposées dans les maisons de retraite et hôpitaux par de jeunes étudiants.

Mme SEBBAH répond que de telles actions sont aussi bien menées par des bénévoles que par des associations spécialisées qui se font rémunérer, mais que cette proposition est différente des lectures déjà proposées.

L'association est très sérieuse et se situe dans le 16^e arrondissement. Elle a déjà proposé ses services dans l'arrondissement, notamment à Dauphine. La troupe est très professionnelle.

Les deux femmes ont fait une dizaine de propositions de lectures de textes.

Mme ZIVY désire recevoir des informations supplémentaires concernant La Compagnie des Insoumises, à savoir un descriptif, ses objectifs ainsi que les actions déjà menées, car une décision est difficile à prendre sans de plus amples détails. Elle demande également que les chiffres du budget soient envoyés par courriel.

Mme SEBBAH enverra des informations supplémentaires. En ce qui concerne les lectures proposées, Mme MATIAS les enverra par courriel avec une description de l'association. Après prise de connaissance, un vote par courriel pourra être organisé.

Une personne du public explique qu'elle a une question sur un autre thème : le tapage nocturne, tous les vendredis et samedis jusqu'à 5 heures du matin, qui dérange l'ensemble des habitants de l'immeuble situé au 12-14-16, rue Singer. La police ne se déplace pas. Un problème existe. Des mains courantes ont été déposées. Une réunion dédiée à cette question serait donc la bienvenue.

Mme COPPIN signale que la Mairie doit en être informée de manière très formelle, par écrit, par courriel par exemple.

Elle explique que les Conseils de quartier étant organisés sur des thèmes choisis par les Conseillers de quartier, ils doivent donc communiquer les sujets qu'ils souhaitent aborder. Une réunion sur la sécurité, à laquelle seront présentes la Commissaire divisionnaire et son adjointe, doit être organisée.

En ce qui concerne le tapage nocturne, un signalement avait déjà été fait par un habitant d'un autre quartier sur le manque de réaction de la police. Si la Mairie du 16^e arrondissement en est informée par écrit, elle peut transmettre l'information à la Commissaire divisionnaire et M. GOASGUEN exige des comptes pour ses habitants. Un courriel est nécessaire en signalant l'heure d'appel et l'heure jusqu'à laquelle la personne a attendu l'arrivée de la police.

Une personne du public demande jusqu'à quelle heure la loi autorise la musique.

Mme SEBBAH répond que c'est jusqu'à 22 heures.

Mme COPPIN rappelle que le Commissariat travaille avec la Mairie d'arrondissement, mais que ce dernier n'a en rien autorité sur le Commissariat. Les pouvoirs de police dépendent soit de la Ville de Paris, soit de la Préfecture de Police.

Néanmoins, quand la Mairie d'arrondissement alerte le Commissariat d'un problème, ce dernier est très souvent réglé. À Dauphine, par exemple, des problèmes ont été réglés.

Mme SEBBAH suggère que le prochain Conseil de quartier porte sur ce thème.

Une personne du public estime que la police devrait intervenir. Elle précise qu'il ne peut pas y avoir de musique après 22 heures et que le tapage diurne existe à partir de 30 décibels. Les lois doivent être apprises.

Une personne du public demande si une participation sera demandée en plus de la subvention possiblement octroyée par le Conseil de quartier, concernant les animations de La Compagnie des Insoumises.

Mme SEBBAH répond que la lecture sera gratuite et que l'animation profitera à tout le quartier.

Mme BECQUEMONT, conseillère de quartier qui habite rue du Ranelagh, a déjà signalé les nombreux problèmes aux Adjointes au Maire. Les différents immeubles qui sont gênés vont mettre des grilles. Au 20, rue Boulainvilliers, les gens mangeaient tard le soir. Au 30, rue Boulainvilliers, il y a du tapage nocturne. Arriver à un consensus est difficile, même quand la police est appelée.

Mme COPPIN reconnaît qu'il y a de nombreuses incivilités.

La personne du public explique que ce n'est plus de l'insécurité mais de la nuisance.

Mme COPPIN précise que le problème est connu. D'ailleurs, un Conseil d'arrondissement des associations – le CICA – va se tenir prochainement à la Mairie du 16^e arrondissement sur le thème de l'esprit civique. Une demande a été effectuée pour voir comment la Mairie d'arrondissement pouvait agir pour résoudre ces problèmes.

Par ailleurs, M. Gérard GACHET, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité, gère les questions d'incivilités. Les courriels abordant ce thème lui seront transférés.

La personne du public précise que des photos seront prises et qu'une caméra doit prochainement être installée à l'angle des rues Raynouard et de Boulainvilliers.

Elle ajoute que des bancs, situés en dehors de la zone de la Muette, auraient besoin d'être refaits, car les personnes âgées sont obligées d'amener leurs coussins.

Enfin elle dit que des motos sont garées sur des trottoirs à cause des grillages installés par la Maison de la Radio.

Mme SEBBAH incite les habitants à partager de telles remarques.

Mme COPPIN fait observer que la Maison de la Radio fait partie du quartier Auteuil Nord. Elle indique toutefois que M. GOASGUEN a déjà saisi personnellement le directeur de la Maison de la Radio sur ces sujets.

Une personne du public se plaint des Algeco qui dérangent, même au 3^e étage.

Mme COPPIN répond que ces nuisances ont également été prises en compte dans le courrier adressé par M. GOASGUEN au directeur de la Maison de la Radio et qu'une réunion est prévue le 21 novembre 2016 entre M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire, Mme Julie BOILLOT, Adjointe chargée du quartier Auteuil Nord, M. GOASGUEN et le directeur de la Maison de la Radio.

Une personne du public demande jusqu'à quand ces installations seront présentes.

Mme COPPIN explique que cette question sera traitée le 21 novembre 2016.

Une personne du public constate qu'un espace vert assez lugubre a été créé.

Mme SEBBAH indique que ce parc est privé et ne dépend pas de la Ville.

La personne du public note que des projets sont demandés pour le budget participatif, mais que les possibilités ne sont pas expliquées.

Mme COPPIN répond que depuis cette année, une modification existe dans le budget participatif, qui permet d'être en lien avec la Mairie d'arrondissement pour étudier la faisabilité du projet. La Mairie d'arrondissement, contrairement à la Mairie de Paris, n'a pas de compétence technique, faute d'ingénieurs spécialisés. Néanmoins, il est possible de savoir si les parcelles sont privées ou appartiennent à une copropriété.

La personne du public relève que le parking devant la Maison de la Radio aurait pu être végétalisé. En effet, la vue est magnifique, mais l'endroit est délaissé.

Mme COPPIN observe qu'une telle proposition peut être faite pour tout Paris. La possibilité de végétaliser des espaces privés peut être prise en compte dans le budget participatif de la Mairie de Paris. Mme COPPIN invite à inscrire ce projet au prochain budget participatif.

M. LE GAL, conseiller de quartier, dit qu'il a proposé quelques idées pour le budget participatif l'année précédente, notamment concernant les bains douches. Il fait désormais partie d'une Commission Grande Précarité de Paris qui a reçu une dotation de 4.000.000 d'euros pour rénover les bains douches.

Il liste ensuite les améliorations très positives qui ont eu lieu :

- L'embellissement du jardin du Ranelagh ;
- L'organisation d'un festival de cinéma espagnol au cinéma Majestic Passy ;
- La gestion du théâtre par une association qui organise une école de théâtre ;
- Les mutualisations des espaces (ex. : lycée Jean-Baptiste Say) ;
- Les fantastiques espaces sport et fitness.

Mme SEBBAH remercie M. LE GAL d'avoir relevé ces éléments positifs.

Une personne du public parle du projet de Mme HIDALGO relatif à l'installation d'un parc naturaliste. Elle se demande où il serait installé.

Mme COPPIN répond que d'après les informations communiquées à la suite du Conseil de Paris du 28 septembre 2016, cet espace naturaliste se trouverait à l'opposé du 16^e arrondissement, dans le Bois de Vincennes. Le Bois de Boulogne devrait être préservé.

Une personne du public estime que cette proposition n'est pas sérieuse. Si le projet était maintenu au Bois de Boulogne, les migrants se baladeraient nus. La personne considère que Mme HIDALGO propose des choses absurdes.

Mme SEBBAH remercie de leur présence les personnes qui ont assisté à ce Conseil de quartier et les invite à venir au prochain.

Mme SEBBAH lève la séance.

